

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023**  
**Délibération n° DE\_2023\_059**

Le 04 décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie) et TURC Jack (pouvoir à BOMPARD Jocelyne).

Secrétaire : LEYMAN Robert

-----  
**OBJET : Participation financière des élus au repas des Aînés**

Le Maire indique que cette année le repas des Aînés est prévu le dimanche 10 décembre 2023 à la salle des fêtes de Bourdeaux.

Il propose aux élus qui souhaitent être présents de se faire connaître auprès de la commission d'action sociale et de payer leur repas qui s'élève à 33€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTTE** la proposition du Maire que les élus paient leur repas d'un coût de 33€ en cas de participation au repas des Aînés du 10 décembre 2023.

**DIT** que les recettes seront imputées à l'article 70878 – Remboursement de frais par d'autres redevables du budget principal.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Thierry DIDIER

